

Analyses 2011



**Peut-on s'opposer à une loi sur
l'exportation des armes légères ?**

Avec le soutien de la Communauté française

Commission Justice et Paix belge francophone asbl
Rue Maurice Liétart 31/6
B-1150 Bruxelles Belgique
Tél. +32 (0) 2 738 08 01
Fax: +32 (0) 738 08 00
info@justicepaix.be www.justicepaix.be

Peut-on s'opposer à une loi sur l'exportation des armes légères ?

Le gouvernement wallon s'est engagé dans un processus de révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes, visant à se doter d'une loi en la matière. La nécessité d'une législation claire encadrant l'exportation des armes wallonnes est une évidence démocratique. Pourtant, il apparaîtrait que le processus soit quelque peu enroué.

Ce n'est pas parce que des armes sont dites « légères », que leur gestion doit être entachée du même qualificatif. Les armes légères, « armes de destruction massive » d'après l'ancien Secrétaire Général des Nations-Unies Kofi Annan, tuent en effet plus de 500.000 personnes chaque année. Près de la moitié d'une ville comme Bruxelles.

Les exportations d'armes légères de la Région wallonne, qu'on le veuille ou non, représentent une part non négligeable des 8.000.000 d'armes légères qui sont produites dans le monde chaque année. Des quelque 875 Millions d'armes légères en circulation dans le monde, 75% sont aux mains de civils¹ ; chiffre venant battre en brèche l'argument fallacieux selon lequel les armes sont toutes produites pour les besoins des forces armées et de police.

Ces quelques chiffres obligent à la tempérance et à la mise en perspective des intérêts économiques, par ailleurs souvent largement surestimés. Ces arguments ne sont, quoi qu'il arrive acceptables, que s'ils prennent toute la mesure du phénomène : ce que les armes légères causent comme dégâts... après avoir créé de l'emploi : décès, transferts massifs de population², perpétuation des conflits armés, caducité des accords de paix, répression étatique, violences domestiques, guérillas urbaines, entretien de la pauvreté, etc.

Pour tenter d'assurer cet équilibre, le Gouvernement wallon s'est lancé dans une révision de la procédure d'octroi des licences d'exportation d'armes devant amener au vote d'un décret par le Parlement wallon.

La dernière mouture du projet de décret, loin d'être remarquable, a au moins le mérite d'encadrer le processus de certaines garanties procédurales auparavant laissées *in fine* à la seule décision du Ministre compétent. Des étapes importantes y étaient enregistrées dont une place réservée à une « *procédure d'accord préalable de la licence* ». Celle-ci prévoit que la possibilité d'une exportation d'armes vers un certain nombre de pays, ne faisant ni l'objet d'un refus d'office³ ni d'un accord d'office⁴, soit préalablement soumise à examen par une Commission *ad hoc*, sur base d'un certain nombre de critères légaux contraignants – au premier rang desquels on retrouve le « Code de conduite de l'Union européenne »⁵, par ailleurs non rappelé dans la note d'orientation – et concrets portant notamment sur l'identité de l'importateur, la teneur du contrat, le contexte dans lequel celui-ci se place.

Il apparaît pourtant aujourd'hui que ces avancées primordiales pourraient une nouvelle fois passer, au nom des intérêts économiques de la Région, sous les fourches caudines du Gouvernement wallon. Il est à regretter, d'emblée, que cette note d'orientation soit très frileuse en termes de transparence et de contrôle démocratique. Au-delà de ce constat, il apparaîtrait que le texte serait attaqué jusque dans la nouvelle classification qu'il opère entre pays « Fast Track » (pays pour lesquels une procédure rapide d'octroi de licence est prévue) et pays nécessitant un accord

¹ Source : IANSA, « Gun Violence : The Global Crisis » - www.iansa.org

² En 2008, plus de 26 Millions de personnes déplacées à l'intérieur de leur pays à cause de conflits armés : <http://www.unhcr.org/4a2d199b2.html>

³ Soit tous les pays sous embargo

⁴ Soit tous les pays de la liste dite « Fast Track », c'est-à-dire les pays membres de l'Union européenne, de l'OTAN, de l'OCDE avant la date du 31 août 2010 et les pays candidats à l'adhésion à l'Union européenne

⁵ Liste de 8 critères « de géopolitique internationale » devant précéder toute exportation de matériels militaires : <http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/08675r2en8.pdf>

préalable. Finalement, il est à craindre que la majeure partie du texte ne fasse l'objet que d'un travail parlementaire *a minima* et qu'une partie substantielle ne fasse l'objet que d'un simple arrêté du Gouvernement wallon. Les lobbies de l'industrie de l'armement belge sont puissants et déploient leurs réseaux d'influence au travers des principaux syndicats et de leurs centrales régionales : FGTB, CSC, CNE, etc.

Il est extrêmement dommageable que ces acteurs ne veuillent pas entendre les arguments en faveur de la défense des droits de l'Homme et les considérer comme valides dans ce dossier : ils se bornent à harceler le gouvernement wallon en arguant des plus simples et réducteurs prétextes que constituent les facteurs économiques. Ainsi, une note signée par la coalition de ces syndicats envoyée au Gouvernement est parvenue dans les mains du RAIAL en cette fin du mois de mai 2011. Elle montre comment ce lobby tente par tous les moyens d'imposer ses vues, allant même jusqu'à nommer sa note « *projet de l'industrie remplaçant les notes d'orientation du Gouvernement [...]* », avant de souligner également : « *préalablement à l'adoption par le Gouvernement du projet de Décret en première lecture, le texte est élaboré en concertation avec l'Industrie* ». Nulle mention d'une participation de la société civile, évidemment.

Dans son contenu, la note va très loin en proposant ni plus ni moins de lever toute barrière à la vente d'armes. Elle souligne pour ce faire que le Ministre-Président de la région sera la seule personne à prendre des décisions en la matière ce qui laisserait présager une offensive lobbyiste pro-armes d'envergure et malsaine, dirigée vers M. Rudy Demotte. Elle propose également de favoriser le plus possible d'accords préalables d'exportation d'armes vers des pays tiers, laissant ainsi peu de latitude au Gouvernement wallon pour refuser l'octroi de la licence. En effet, l'argument du « *on ne peut pas reculer car on leur a déjà dit oui* » se multiplierait et accentuerait ainsi la pression sur nos décideurs politiques.

Toujours afin de conserver l'obscurité sur ses affaires, le lobby préconise également une « *confidentialité essentielle à ce secteur d'activité* ». Des rapports transparents sur les ventes d'armements ne sont donc pas à l'ordre du jour, ce qui veut dire que la Région wallonne pourrait ainsi continuer à exporter des armes à n'importe quelle dictature sans que la population ne soit tenue au courant, même pas nos parlementaires ou journalistes ! Il nous semble effrayant de voir des syndicats demander pareille mesure profondément non démocratique.

Evidemment, cette note est loin d'être adoptée telle quelle par le Gouvernement. Mais il convient néanmoins d'y prendre garde et de jeter toutes nos forces en tant que société civile dans ce combat. Si le lobby des armes s'invite en tant que négociateur à la table du Gouvernement wallon, nous exigeons d'être également conviés et entendus avec au moins autant d'attention, ce qui est la moindre des choses, dans un Etat démocratique qui se respecte.

Les armes, quel que soit l'adjectif qu'on y appose, sont des objets à tuer. Cette simple et cruelle considération devrait d'elle-même entraîner une prudence et un sens aigu des responsabilités dans le chef des personnes qui octroient des licences d'exportation. Cette prudence s'est révélée aux décideurs quand l'émoi de l'utilisation des armes wallonnes à la répression en Lybie a forcé le Gouvernement à revoir sa copie. Les exemples de ce type sont pourtant pléthores, sans souvent faire l'objet d'une attention médiatique particulière.

Nous avons bien sûr tous comme objectif d'éviter que la liste de ces exemples ne croisse continuellement. Le seul moyen pour ce faire est de se doter d'une loi la plus courageuse possible, où l'éthique et l'économique sont garantis, le deuxième au service du premier.

Santiago Fischer
Commission Justice et Paix Belgique francophone
Membre du RAIAL (Réseau d'action international sur les armes légères)
Juin 2011